

Rennes Métropole Ville de Rennes

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 5 septembre au 19 septembre 2023

Déclassement d'une emprise du domaine public métropolitain
située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet

Arrêté Rennes Métropole du 10 juillet 2023



La commissaire enquêtrice
Annick Liverneaux

SOMMAIRE

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 Objet de l'enquête publique
- 1.2 Cadre juridique
- 1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public
- 1.4 Composition du dossier d'enquête publique

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux
- 2.3 Publicité de l'enquête publique

3/ DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 3.1 Récapitulatif des observations et questions au maitre d'ouvrage
- 3.2 Eléments de réponse du maitre d'ouvrage
- 3.3 Ambiance générale de l'enquête publique

PARTIE II AVIS ET CONCLUSIONS

1/ RAPPEL DU PROJET DE DECLASSEMENT

2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PARTIE I RAPPORT

1/ PRESENTATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 Objet de l'enquête publique

Cette enquête publique concerne le projet de déclassement d'une emprise du domaine public routier métropolitain, correspondant au parking situé à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet à Rennes.

L'arrêté n° 2023-3674 en date du 10 juillet 2023, signé par monsieur Marc Hervé 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme fixe les modalités de l'enquête publique. Elle se déroulera du 5 septembre 2023 (9h30) au 19 septembre 2023 (17h00) inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

1.2 Cadre Juridique

Le code de la voirie routière et notamment les articles L 141-3 et R 141-4 et suivants ;

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 134-1 et R 134-6 et suivants ;

Le Code général des collectivités territoriales ;

Les études de plans-guides pour l'évolution urbaine des rues de faubourgs réalisées en avril 2022 pour la rue de Nantes ;

La Charte construction et citoyenneté signée le 7 juillet 2021 ;

Le projet de réalisation d'un programme immobilier à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet ;

La liste des commissaires enquêteurs en Ille et Vilaine pour l'année 2023 ;

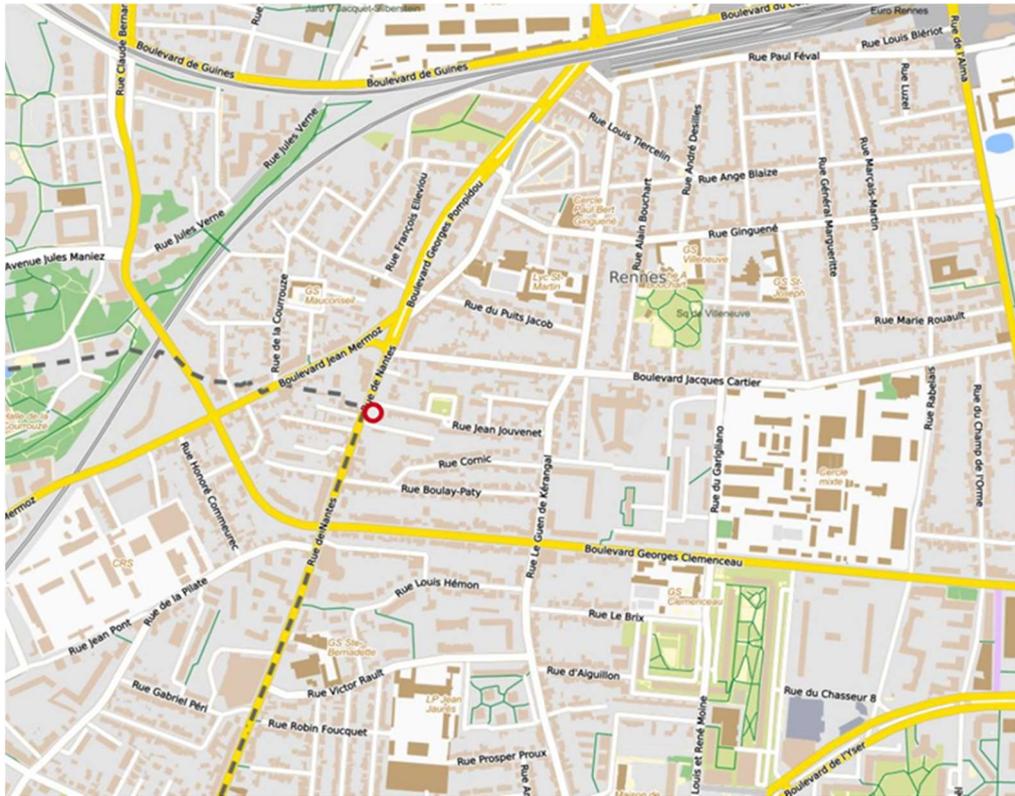
Les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

L'arrêté n° 2023-1759 du 7 mars 2023 portant délégation de signature à Monsieur Marc Hervé, premier adjoint ;

1.3 Nature et présentation du projet de déclassement du domaine public

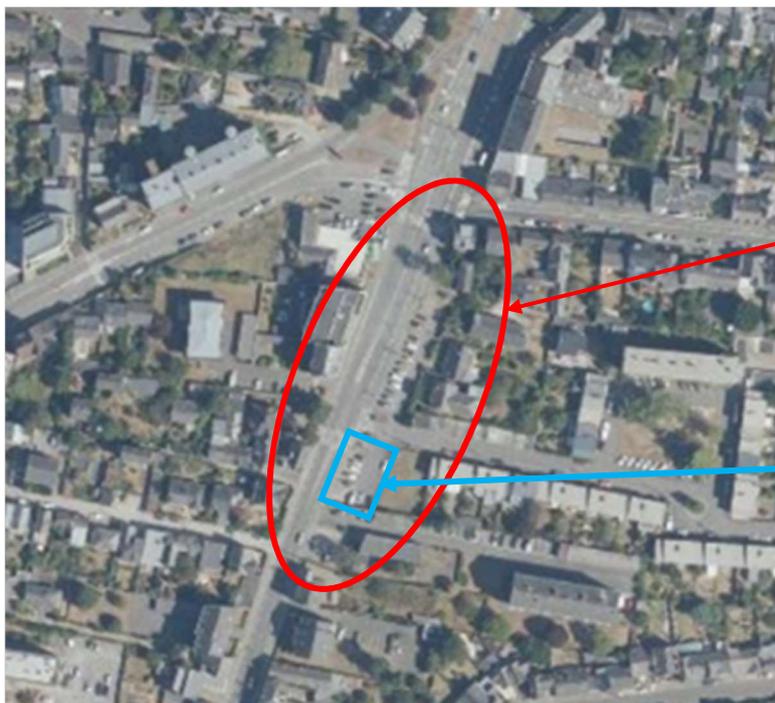
Le projet de déclassement est situé au carrefour de la rue de Nantes avec la rue Jean Jouvenet, dans le quart sud-ouest de l'agglomération de Rennes. La rue de Nantes est un axe historique permettant l'accès au centre de la ville de Rennes depuis la périphérie.

Les réflexions de restructuration de la rue de Nantes et du Boulevard Pompidou ont conduit à la création de la Zac de La Madeleine dont le périmètre a été considérablement réduit au fil des années.



L'emprise du domaine public à déclasser est localisée dans le lot J de la zac Madeleine.

Après l'abandon des projets d'aménagements du Boulevard Pompidou jusqu'à la rocade sud, les terrains acquis dans ce cadre et libérés des constructions existantes n'ont pas été aménagés et ont été sommairement transformés en zone de stationnement.



Démolition de l'ancien bâti en front de rue. Stationnement sur les emprises libérées.

Emprise à déclasser

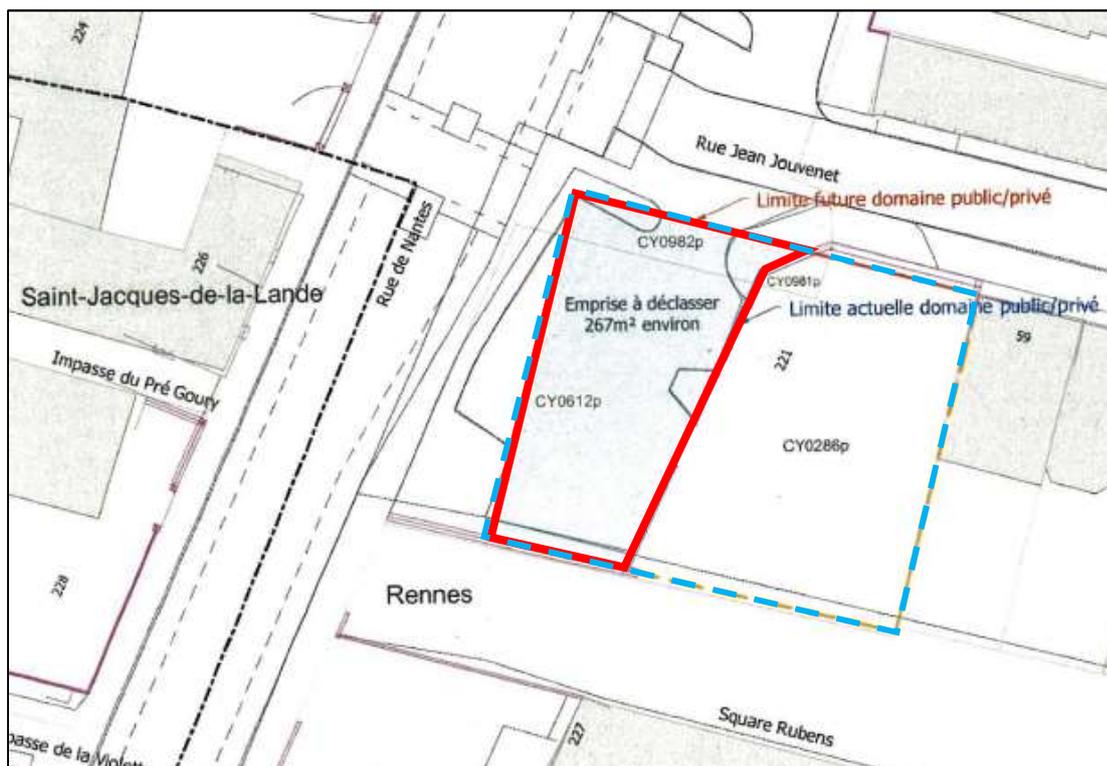
Le programme de l'opération d'aménagement de la zac Madeleine prévoit la construction d'un immeuble de logements sur l'emprise à déclasser, le stationnement installé à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet est donc voué à disparaître.

Les objectifs d'aménagement intègrent les enjeux de paysage urbain conformément à l'étude menée en 2022 par l'architecte conseil et le paysagiste conseil de la ville de Rennes. Sur cette partie, ils proposent de mettre en valeur la profondeur des parcelles et de conserver les murs de clôture en schiste qui marquent le paysage.

Par ailleurs, la rue de Nantes sera restructurée pour intégrer des voies de circulation dédiées aux modes doux et aux transports en commun.

Objet du déclassement

L'emprise foncière à déclasser nécessaire à la réalisation du projet est constituée des parcelles CY 612 en partie et CY 982 en partie pour une surface totale de 267 m².



- Emprise à déclasser.
- - - - - Périmètre du projet.

Le déclassement de cette emprise entraîne la suppression de la zone de stationnement comprenant une dizaine de places matérialisées par un marquage. Les principes de circulation sur les voies et trottoirs environnants seront modifiés, une enquête publique est nécessaire conformément au code de la voirie routière.

La désaffectation du parking sera effectuée préalablement à son déclassement.

Objectifs du projet

Le programme de l'opération d'aménagement prévoit la construction par Archipel Habitat d'un immeuble comprenant une vingtaine de logements locatifs sociaux.

Depuis la perspective sud, le futur bâtiment marquera la réduction du gabarit de la rue et contribuera à la restructuration de cette zone de transition située entre la Rue de Nantes et le Boulevard Pompidou :

- ✓ La volumétrie du bâtiment devra proposer une transition entre les gabarits des constructions de la rue de Nantes et de la rue Jouvenet,
- ✓ Le mur de schiste en fond de parcelle sera conservé et intégré au projet,
- ✓ De nouveaux aménagements piétons plus confortables seront créés,
- ✓ Le projet répondra aux besoins de création de logements sociaux.

Le rez de chaussée du bâtiment sera dédié au stationnement des cycles, véhicules et locaux techniques. Les logements seront construits sur 5 niveaux au-dessus. Les travaux de reprise et de réaménagement des espaces publics seront financés par le budget annexe de la zac de la Madeleine. Les trottoirs seront élargis et des espaces végétalisés seront créés sur le domaine public.

1.4 Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête a été réalisé par les services de Rennes Métropole, il s'intitule :

DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Ville de Rennes

Rue de Nantes

Parking à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet

Enquête publique

Il contient les pièces suivantes :

Arrêté n°2023-3674 en date du 10 juillet 2023 – DAUH - Service Foncier – Voiries et infrastructures – Rennes – Angle rue de Nantes et rue Jean Jouvenet - Déclassement - Ouverture et organisation d'une enquête publique.

Notice explicative

1. Contexte
2. Objet du déclassement
3. Objectif du projet

Rapport de la Police Municipale n° 786 en date du 16 août 2023

Constat d'affichage de l'avis d'enquête publique sur 2 panneaux posés au niveau d'un parking public, l'un face à la rue de Nantes et l'autre dans la rue Jean Jouvenet. (2 photographies jointes).

Publicité de l'enquête publique

Photocopies des annonces parues dans les pages légales des journaux : Ouest France du 19-20 août 2023 et du 6 septembre 2023. 7 Jours Petites Affiches du 19 août 2023 et du 9 septembre 2023. Attestations de parutions Médialex.

Registre d'enquête publique.

2/ ORGANISATION de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Madame Annick Liverneaux, inscrite sur la liste des commissaires enquêteurs 2023 du Département d'Ille et Vilaine, a été désignée pour diligenter l'enquête publique par l'arrêté municipal n° 2023-3674 en date du 10 juillet 2023.

2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux

Madame Guillemot, du Service Foncier de Rennes Métropole, en charge du dossier, a assuré la transmission des pièces du dossier au commissaire enquêteur, par internet et par courrier.

Un premier échange téléphonique a permis de caler les dates d'enquête publique, des permanences, et les mesures de publicité.

Le 25 août 2023, le commissaire enquêteur s'est rendu sur le site du projet de déclassement, à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet. Cette visite a permis de reconnaître les lieux et les alentours immédiats du parking.

Visite des lieux :



L'emprise à déclasser est située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet. Elle supporte un petit parking gratuit de 12 places de stationnement dont une place PMR. L'accès au parking se fait depuis la rue Jean Jouvenet. Le jour de ma visite il restait 3 places de stationnement disponibles, par ailleurs, j'ai pu constater qu'il existait une offre de stationnement très correcte, soit publique sur chaussée, soit privée dans les copropriétés aux alentours immédiats.

Une réunion au service foncier de Rennes Métropole avec Madame Olivier et Monsieur Fabry a eu lieu ce même jour afin de prendre connaissance du projet de déclassement, de parapher les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre.

2.3 Publicité de l'enquête publique

L'information relative à l'enquête publique a été faite de la manière suivante :

- Affichage de l'avis d'enquête publique à l'Hôtel d'Agglomération de Rennes Métropole.
- Affichage de l'avis d'enquête publique sur les lieux du déclassement : une affiche devant le parking rue de Nantes et une affiche à l'entrée rue Jean Jouvenet.
- Parution Ouest France du 19-20 août 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 19 août 2023.
- Parution Ouest France du 6 septembre 2023.
- Parution 7 Jours Petites Affiches du 9 septembre 2023.

Un constat d'affichage a été établi par la police municipale en date du 16 août 2023.

3/ DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A compter du mardi 5 septembre 2023, un exemplaire du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ont été tenus à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs, à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes, au point info situé au rez-de-chaussée, aux jours et heures d'ouverture habituels des locaux, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à cette même adresse, lors des permanences mardi 5 septembre 2021 de 9h30 à 12h30 et mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Ouverture de l'enquête publique le 5 septembre 2023 à 9h30.

Permanence le mardi 5 septembre 2023 de 9h30 à 12h30.

Aucune visite pendant cette permanence.

Permanence le mardi 19 septembre 2023 de 14h à 17h00.

4 Visites

V1 / Déposition au registre : 1 personne habitante du quartier.

Utilisateur des bacs de recyclage de verres. Demande où seront relocalisés les bacs ?

V2 / Déposition au registre : 1 personne habitante du Square P. Gauguin.

Stationnement : demande la privatisation du stationnement pour les résidents du square et de la rue Jouvenet. 1 Pièce Jointe : Photo d'une file de voitures en stationnement sur le trottoir.

V3 / Déposition au registre : 1 personne habitante du Square P. Gauguin.

En complément du mail (M14) : précise qu'il y a un réel souci de sécurité pour les usagers, dû à la saturation du stationnement. Le projet Archipel habitat ne fera qu'accroître les problèmes s'il conserve 0,5 place de stationnement par logement.

V4 / Déposition au registre : 1 personne habitante de la rue J. Jouvenet.

Exprime ses inquiétudes concernant le stationnement et la sécurité des riverains en particulier les enfants.

Clôture de l'enquête le mardi 19 septembre 2023 à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, j'ai comptabilisé :

- ✓ 4 visites pendant les permanences donnant lieu à :
- ✓ 4 dépositions dont 1 avec PJ (photo)
- ✓ 15 courriers, 14 courriers de la part de 25 personnes et 1 courrier représentant une copropriété de 10 personnes.
- ✓ 3 visites hors permanences de la part de 3 personnes.

Synthèse des dépositions.

4 Visites

V1 / Déposition au registre : 1 personne habitante du quartier.

Utilisateur des bacs de recyclage de verres. Demande où seront relocalisés les bacs ?

V2 / Déposition au registre : 1 personne habitante du Square P. Gauguin.

Stationnement : demande la privatisation du stationnement pour les résidents du square et de la rue Jouvenet. 1 Pièce Jointe : Photo d'une file de voitures en stationnement sur le trottoir.

V3 / Déposition au registre : 1 personne habitante du Square P. Gauguin.

En complément du mail (M14) : précise qu'il y a un réel souci de sécurité pour les usagers, dû à la saturation du stationnement. Le projet Archipel habitat ne fera qu'accroître les problèmes s'il conserve 0,5 place de stationnement par logement.

V4 / Déposition au registre : 1 personne habitante de la rue J. Jouvenet.

Exprime ses inquiétudes concernant le stationnement et la sécurité des riverains en particulier les enfants.

15 Courriers

C1 / O. Martin Habitant le square P Gauguin./ OBJET : Circulation et stationnement rue J. Jouvenet. (Signé 1 personne)

- ✓ Les automobilistes utilisent cette rue pour rejoindre la rue de Nantes et la rue Le Guen de Kérangall comme un raccourci.
- ✓ Insécurité pour les enfants qui jouent dans le square.
- ✓ Difficultés croissantes pour les riverains à stationner dans la rue qui sert de parc-relais aux automobilistes extérieurs à Rennes.

Demande d'aménagements :

- ✓ Installer des ralentisseurs dans la rue.
- ✓ Mettre en place un sens unique ou une voie sans issue.
- ✓ Avoir un nombre de stationnement suffisant pour les habitants actuels et pour les futurs logements, projets Archipel et Bati Armor.
- ✓ Stationnement réservés aux riverains : barrière ? bornes escamotable ? proposer aux riverains d'acheter une place de parking par foyer ?

C2 / A. Jacq Habitant le square P Gauguin./ OBJET : Circulation et stationnement rue J. Jouvenet. (Signé 1 personne)

- ✓ La rue J. Jouvenet est utilisée par les automobilistes pour éviter les bouchons des artères principales environnantes et la vitesse est bien supérieure à la limitation à 20 km/h : insécurité pour les enfants et les cyclistes.
- ✓ Difficulté pour les habitants du square à se garer, il manque des places de stationnement.
- ✓ Les problèmes vont s'aggraver avec la construction prochaine de deux nouveaux immeubles.
- ✓ La suppression du parking actuel bien occupé en journée et en soirée ainsi que la construction de 20 nouveaux logements va accentuer les problèmes de stationnement.

Demande d'aménagements :

- ✓ Mettre en place un sens unique dans la rue J. Jouvenet.
- ✓ Stationnements réservés aux riverains ou bien accès à la rue réservé aux riverains.
- ✓ Demande que le square et la rue Jouvenet reste un quartier tranquille.

C3 / Syndicat de copropriété 226 rue de Nantes / OBJET : Inconvénients générés par la construction de l'immeuble sur la parcelle déclassée. (Représente 6 copropriétaires et 4 locataires permanents)

- ✓ La suppression du stationnement sur cette parcelle va créer une pression sur le stationnement alentour, quid du stationnement PMR ?
- ✓ Point d'apport de déchets recyclables et collecte de verre : le 226 rue de Nantes ne dispose pas d'un espace pour les conteneurs, celui de l'impasse des violettes fait l'objet de tensions. Le conteneur pour le dépôt des verres utilisé par les habitants du quartier va disparaître.
- ✓ Les arbres sont inexistant dans cette rue.
- ✓ La construction de l'immeuble va engendrer une privation d'ensoleillement sur la copropriété et l'impasse du pré Goury.
- ✓ Il aurait été pertinent de créer un espace vélo.
- ✓ Défaut d'informations du projet immobilier envers la copropriété.

Demande d'aménagements :

- ✓ Ne pas augmenter la pression sur le stationnement.
- ✓ Installation d'un point d'apport pour les déchets et les recyclables sur l'espace public.
- ✓ Création d'un espace de stationnement pour les vélos.
- ✓ Plantation d'arbres.

C4 / David Beaurepaire et Alexandra Huet Habitants Rue J.Jouvenet / OBJET : Stationnement et Circulation Rue J Jouvenet / Square P Gauguin (Signé 2 personnes)

- ✓ Augmentation du trafic et du stationnement rue J Jouvenet et square P Gauguin depuis plusieurs années. La rue est utilisée comme parc relais.
- ✓ Insécurité croissante (enfants) due aux vitesses excessives des véhicules dans la rue Jouvenet utilisée comme raccourci depuis la rue de Nantes ou la rue de Kérangall .
- ✓ Les projets de construction entraînent la suppression de 43 places de stationnement tandis qu'une seule sera créée pour 2 logements.

Demande d'aménagements :

- ✓ Circulation à sens unique dans la rue J. Jouvenet avec un accès interdit depuis la rue de Nantes.
- ✓ Zones de stationnement réservées aux riverains (zone de rencontre ou zone à trafic limité).

C5 / Catherine VAUBERT Habitant Rue J.Jouvenet / OBJET : Stationnement et Circulation Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 1 personne)

- ✓ Stationnement rue J Jouvenet et Square P Gauguin par des personnes qui prennent le bus à l'arrêt de bus J. Mermoz pour se rendre à Rennes.

- ✓ La rue Jouvenet est circulée par du trafic de transit comme raccourci (indiqué par Waze), vitesse excessive.
- ✓ La construction des projets Archipel Habitat puis Bâti Armor supprime 43 places de stationnement quand une seule place sera créée par logement : les problèmes actuels de stationnement vont augmenter.

Demande d'aménagements :

- ✓ Circulation à sens unique dans la rue J. Jouvenet avec un accès interdit depuis la rue de Nantes.
- ✓ Instaurer le stationnement payant sur la rue Jouvenet avec tarif pour les riverains.

C6 / Marie Yeu et Erwann Salaun Habitants Rue J. Jouvenet / OBJET : Augmentation de la circulation Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 2 personnes)

- ✓ Augmentation de la circulation Rue J. Jouvenet en raison de l'accroissement du nombre de logements.
- ✓ La rue Jouvenet est utilisée comme un raccourci souvent à vive allure : insécurité notamment pour les enfants. Le rond-point est souvent pris à contre sens pour éviter de ralentir.
- ✓ Le square et la rue J. Jouvenet sont devenus au fil des années un quartier de vivre ensemble, de proximité et d'entraide entre les habitants, on comptabilise une trentaine d'enfants.
- ✓ Le square est un îlot de verdure et de fraîcheur où habitants et enfants se retrouvent.

Demande, en cohérence avec les orientations du PLUi et les objectifs de réduction de l'usage de la voiture en ville, que les constructions des nouveaux logements soient accompagnées par des mesures pour garantir la sécurité des riverains rue J. Jouvenet, densifier les installations pour préserver cet espace piéton, renforcer les mesures pour conserver un îlot de fraîcheur.

- ✓ Aménagements idem Rue Jean Duhamel :
- ✓ Interdire la circulation hors riverains.
- ✓ Bacs à fleurs, arbres pour ralentir la circulation dans la rue...

C7 / Celine Cherel Habitant le square P Gauguin / OBJET : Dégradation des conditions de vie dans le quartier (signé 1 personne)

- ✓ Apparition d'un point de deal pendant 4 mois,
- ✓ Augmentation du stationnement anarchique dans la rue et le square, notamment sur les trottoirs, voitures ventouses, manque de places pour les riverains.
- ✓ Difficultés pour les pompiers pour approcher des maisons,
- ✓ La rue Jouvenet est circulée par du trafic de transit comme raccourci le matin et le soir à une vitesse excessive.
- ✓ Insécurité pour les enfants.
- ✓ La construction de nouveaux immeubles alors que les parkings rue de Nantes disparaissent va augmenter les nuisances dans la rue J.Jouvenet.

Demande d'aménagements pour protéger l'environnement des habitants de la rue :

- ✓ rue à sens unique, privatisation de la rue....

C8 / Sophie Hameau et Thomas Lorne / Habitants Rue J.Jouvenet / OBJET : Stationnement et Circulation Rue J Jouvenet / Square P Gauguin (Signé 2 personnes)

- ✓ Augmentation de la circulation et vitesse excessive, notamment au rond-point où beaucoup de voitures sont incapables de s'arrêter
- ✓ Insécurité croissante pour la trentaine d'enfants qui fréquentent le square.

- ✓ De nombreuses voitures cherchent à se garer dans notre rue, avec de l'énervement et des incivilités.

Demande d'aménagements :

- ✓ Installation d'un plot ne laissant passer que les riverains idem rue Duhamel.
- ✓ Création d'une double impasse en fermant la rue au rond-point.

C9 / Bruno et Catherine Lancet-Couety - Habitants Square Paul Gauguin / OBJET : Augmentation de la circulation et du stationnement Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 2 personnes)

- ✓ Difficulté croissante pour les riverains de stationner dans la rue du fait de nombreuses voitures d'automobilistes utilisant la rue comme parc-relais pour se rendre en ville en transport en commun.
- ✓ La rue Jouvenet est utilisée comme un raccourci pour relier la rue de Nantes et la rue Le Guen de Kérangal, à vive allure, ce qui crée de l'insécurité pour les enfants du square.
- ✓ Prise en compte des incidences de la construction des nouveaux immeubles pour le quartier.

Demande d'aménagements :

- ✓ Installation d'un sens unique dans la rue pour diminuer le trafic automobile et réduire le stationnement ventouse.

C10 / Madame et Monsieur Muniz - Habitants Square Paul Gauguin / OBJET : Augmentation de la circulation et du stationnement Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 2 personnes)

- ✓ Stationnement difficile pour les résidents de la rue J. Jouvenet et du square P Gauguin.
- ✓ De nombreux automobilistes utilisent la rue comme parc-relais pour se rendre au travail ou à la gare.
- ✓ La rue Jouvenet sert de raccourci depuis la rue de Nantes et les véhicules roulent rapidement malgré la limitation à 20 km/ h, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les enfants du square.
- ✓ La construction des immeubles de 20 logements pour Archipel Habitat et 27 logements pour Bâti Armor vont supprimer 43 places de stationnement, ce qui va amplifier les difficultés.

Demande d'aménagements :

- ✓ Installation d'un sens unique dans la rue J. Jouvenet.
- ✓ Instaurer un stationnement réservé aux résidents comme dans les rues adjacentes.

C11 / D. Douard et F. Commaret, M. Boerg et E. Lemaitre. Habitants Rue J. Jouvenet / OBJET : Augmentation de la circulation, Insécurité et Stationnement Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 4 personnes)

- ✓ Augmentation du stationnement dans la rue : occupation par des véhicules d'entreprise, voitures ventouses et utilisation de la rue comme parc relais.
- ✓ Circulation trop rapide dans la rue Jouvenet qui est utilisée comme un raccourci. Beaucoup d'insécurité pour les habitants et les enfants qui y jouent
- ✓ Les projets de construction d'Archipel Habitat et Bâti Armor vont aggraver la situation : moins de places de parking et plus de risques d'accidents.

Demande d'aménagements :

- ✓ Imposer plus de places de stationnement aux promoteurs afin de libérer les trottoirs du stationnement.
- ✓ Aménagement de la rue J. Jouvenet en sens unique ou en voie sans issue.
- ✓ Instaurer un stationnement réservé aux riverains. (Zone à Trafic Limité).
- ✓ Créer des chicanes avec des bacs à fleurs, arbres afin de réduire la vitesse des véhicules.

C12 / S. Luneau Habitant le square P Gauguin./ OBJET : Circulation et stationnement rue J. Jouvenet.
(Signé 1 personne)

- ✓ La construction prochaine de deux nouveaux immeubles au bout de la rue J. Jouvenet va supprimer 2 parkings, ce qui va aggraver la difficulté de stationnement dans la rue qui est utilisée comme parc relais.
- ✓ La rue J. Jouvenet est utilisée par les automobilistes comme raccourci à une vitesse excessive, ce qui génère de l'insécurité pour les enfants et les cyclistes.
- ✓ La suppression des parkings rue de Nantes ainsi que la construction de nouveaux logements va accentuer les problèmes.

Demande qu'une réunion soit organisée avec les riverains pour réfléchir à des solutions d'amélioration.

C13 / G. Cotonnec - Habitant rue Jean Jouvenet. / OBJET : Circulation et stationnement rue J. Jouvenet.
(Signé 1 personne)

- ✓ Désapprouve les projets de construction : ceux-ci auront des incidences défavorables pour les habitants de la rue Jouvenet qui favorisent une vie de quartier familiale et solidaire, et où les enfants et les parents se retrouvent autour du square.
- ✓ La rue J. Jouvenet est une voie privée mais utilisée par des habitants d'autres immeubles alentour et également comme parc relais journalier.
- ✓ Voitures ventouses de personnes partie en voyage et qui ont rejoint la gare ou l'aéroport en transport en commun.
- ✓ Incivilité d'automobilistes qui se garent en partie devant les garages des riverains.
- ✓ La rue Jouvenet est utilisée comme une voie de contournement pour éviter les bouchons de la rue de Nantes, la vitesse pratiquée est très supérieure à la limitation à 20 km/h, et les automobilistes sont énervés, d'où une grande insécurité pour les enfants et les habitants.

Le déclassement de la parcelle signifie que Rennes Métropole favorise :

- ✓ L'accroissement du stationnement dans la rue Jouvenet,
- ✓ Des perturbations de circulation dues aux accès des garages de l'immeuble sur la rue Jouvenet et non pas sur la rue de Nantes,
- ✓ Un risque accru d'accidents pour les enfants (une trentaine aujourd'hui).

Demande qu'une concertation soit organisée avec les habitants de la rue J. Jouvenet pour réfléchir à des solutions de protection et de sécurité routière.

Nous souhaitons que notre rue reste sous statut privé et reprenne son tracé initial et fermée de chaque côté par des plots au niveau du square.

C14 / M. Courteix - Habitants Square Paul Gauguin / OBJET : Augmentation de la circulation et du stationnement Rue J Jouvenet / Square P Gauguin. (Signé 1 personne)

- ✓ La suppression du parking pour construire un immeuble d'habitation comprenant 0,5 place de stationnement par logement va engendrer encore plus de circulation et encore moins de places de stationnement dans le quartier.
- ✓ Plus d'une trentaine d'enfants jouent régulièrement dans le square sous la surveillance des parents. Malgré une limitation de la vitesse à 20 km/h, la zone partagée piétons, vélos et voitures est très peu respectée.

Demande d'aménagements :

- ✓ Etudier des aménagements similaires à ceux de la rue Duhamel.

C15 / M. Caillaud et L. Birard ; J.F. Lautour et S. Lautour Thorel - Habitant rue Jean Jouvenet./ OBJET : Circulation et stationnement rue J. Jouvenet. (Signé 4 personnes)

- ✓ Les projets immobiliers et l'arrivée de nouveaux habitants sont enthousiasmants pour le quartier, mais nous avons des sujets d'inquiétude :
- ✓ La suppression des espaces vacants utilisés pour du stationnement va reporter la pression sur la rue Jouvenet.
- ✓ Le projet immobilier prévoyant les entrées de garages par la rue Jouvenet va renforcer la circulation dans la rue.
- ✓ La vie de quartier de la rue J. Jouvenet et du square P. Gauguin est précieuse et trop rare en ville.
- ✓ Malgré une limitation de la circulation à 20 km/h et un rond-point souvent pris à contre sens, de nombreux automobilistes empruntent la rue à une vitesse élevée, la rue servant d'itinéraire bis quand la rue de Nantes est chargée.
- ✓ Prise en compte de la place de l'enfant dans les politiques urbaines.

Afin d'accompagner la construction de nouveaux logements, les signataires demandent des propositions concrètes pour prévenir tous risques d'accident.

3 Visites hors permanences pour consultation du dossier sans dépositions de la part de 3 personnes.

Analyse de la commissaire enquêtrice

Je note en premier lieu que cette enquête publique a suscité de nombreuses réactions de la part des habitants du quartier. S'ils n'expriment pas d'opposition franche au déclassement de l'emprise foncière située à l'angle de la Rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet en vue de sa cession, ils sont très inquiets d'une dégradation de leur qualité de vie due aux conséquences du projet sur le stationnement et la circulation automobile.

L'emprise foncière objet du déclassement est constituée des parcelles CY 612 en partie et CY 982 en partie pour une surface totale de 267 m². Aujourd'hui elle supporte une zone de stationnement d'environ 11 places et 1 place PMR qui sont vouées à disparaître lors de la construction d'un immeuble de 20 logements.

Le square de la rue Jean Jouvenet est devenu un lieu de partage et de rencontre pour les habitants et de jeux pour la trentaine d'enfants qui le fréquentent. Les habitants privilégient le « vivre ensemble » et la solidarité intergénérationnelle.

Les thèmes principaux des dépositions concernent :

1/ La construction d'un immeuble sur ce site qui entrainera :

La suppression de 11 places de stationnement, alors que seulement 10 places pour 20 nouveaux logements sont prévues, ce qui entraîne finalement un déficit de places.

Une privation d'ensoleillement pour les habitants de la copropriété située au 223 Rue de Nantes.

La suppression du point de collecte de verres.

2/ Le stationnement sur la rue de Nantes, la rue Jean Jouvenet et le Square Paul Gauguin.

Il existe actuellement une forte pression sur le stationnement à proximité de la parcelle du projet de déclassement, notamment dans la rue Jean Jouvenet.

Beaucoup d'automobilistes extérieurs à Rennes cherchent à garer leur véhicule à proximité des arrêts de bus de la rue de Nantes : soit à la journée, soit pour plusieurs jours s'ils rejoignent ensuite l'aéroport ou la gare.

Stationnement des véhicules sur les trottoirs de la rue Jean Jouvenet rendant impossible le cheminement des piétons.

Incivilités croissantes envers les riverains et les piétons.

3/ La circulation automobile rue Jean Jouvenet et l'insécurité engendrée.

Les habitants ressentent une insécurité croissante pour les piétons et surtout les enfants.

La rue Jean Jouvenet est utilisée par de nombreux automobilistes pour éviter les bouchons des grands axes et sert de raccourci aux heures de pointes. Ce raccourci est identifié et conseillé par les logiciels d'itinéraires. (Waze)

La vitesse pratiquée est très supérieure à la réglementation en place de 20 km/h. L'afflux de véhicules à une vitesse élevée engendre de l'insécurité et des incivilités.

Le rond-point existant au niveau du square Paul Gauguin est souvent pris à contre sens par des automobilistes pressés et énervés.

4/ Les équipements de l'espace public :

Les habitants de la copropriété du 226 rue de Nantes pointent l'absence ou le manque d'équipements de l'espace public sur cette section de la rue.

Points de recyclage et collecte des déchets ménagers : le bac de recyclage des verres situé sur le parking de la parcelle devant être déclassée va disparaître, où sera-t-il situé à l'avenir ?

La ville veut promouvoir les déplacements vélos mais il n'existe pas d'espaces de stationnement dédiés aux cycles.

Cette section de la rue de Nantes manque de plantations, d'arbres et d'espaces verts.

3.1 Récapitulatif des observations et questions au maître d'ouvrage

Cette enquête publique porte sur le déclassement d'une parcelle du domaine public métropolitain située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet.

Si la suppression des 11 places de parking existantes sur cette parcelle peut sembler peu impactante, cela vient renforcer un problème croissant subi par les habitants du quartier qui saisissent à l'occasion de signaler à la ville de Rennes la dégradation de leurs conditions de vie et l'augmentation de l'insécurité pour eux et pour leurs enfants.

Je pense que la question du stationnement abusif et anarchique dans la rue Jean Jouvenet et le square Paul Gauguin doit être examinée attentivement par les services de la ville de Rennes, afin de privilégier le stationnement des résidents et décourager les automobilistes extérieurs.

Le trafic de transit qui emprunte la rue Jean Jouvenet pour éviter les encombrements de la circulation sur les axes principaux nécessite d'être étudié pour éventuellement rechercher des solutions d'aménagement et de dissuasion.

Est-il possible d'augmenter le nombre de places de stationnement à hauteur d'1 place par logement dans le futur immeuble d'habitation ?

La privation d'ensoleillement sur l'immeuble en vis-à-vis est une inquiétude pour les résidents de la copropriété du 226 rue de Nantes.

Le manque d'équipements et d'aménagement de l'espace public rue de Nantes est signalé : stationnement vélos, point de collecte de recyclables et de déchets, espaces verts et plantations.

Pendant cette enquête, beaucoup de solutions d'aménagements ou de réglementation de la circulation ont été proposées.

Les habitants du quartier et particulièrement de la rue J. Jouvenet et du square P. Gauguin ne sont pas opposés au déclassement de la parcelle située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue J. Jouvenet, et en conséquence, à la construction d'un immeuble de 20 logements. Par contre, subissant déjà actuellement une forte pression sur le stationnement de la part d'automobilistes qui n'ont aucune raison d'y garer leur véhicule, et subissant également une circulation de transit inadaptée à la vocation de la rue, ils souhaitent

trouver, avec les services de la ville de Rennes, des solutions d'aménagement qui permettraient de préserver leur quiétude et la sécurité des enfants et des riverains.

Je constate que le public souhaite pouvoir échanger avec les services de la ville sur leurs difficultés de stationnement et de circulation afin de trouver des solutions satisfaisantes, cette demande peut-elle être satisfaite ?

Procès-verbal des observations du public

Le 22 septembre 2023, ce procès-verbal a été remis au maître d'ouvrage, Rennes Métropole - Service Foncier, en charge de ce dossier. Il lui appartient d'apporter des réponses et toutes précisions utiles aux questions du public et aux remarques du commissaire enquêteur.

3.2 Eléments de réponse du maître d'ouvrage

Dans son courrier électronique en date du 28 septembre 2023, Rennes Métropole a fourni au commissaire enquêteur les éléments de réponse ci-dessous :

Concernant les questions de circulation dans la rue Jean Joubert :

Une réunion interne avec les différents services concernés sera organisée. Les questions de trafic et de sécurité seront examinées et un dialogue engagé avec les riverains.

Suppression du parking à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Joubert :

La suppression du parking peut améliorer la situation dans la rue et le Square Jean Joubert. En effet, comme les résidents l'indiquent, ce parking est utilisé comme un parking relais. La suppression de ces parkings provoque un report sur les "vrais" parcs relais en périphérie et peut limiter le stationnement sauvage dans les quartiers.

Augmentation du nombre de places dans le programme immobilier :

L'augmentation du nombre de places de stationnement dans le programme immobilier n'est ni possible, ni souhaitable. Le nombre de places qui doit être réalisé au sein du programme correspond à la norme du PLUi et au taux de motorisation des ménages constaté. Il participe aussi aux objectifs du PDU de réduction des déplacements automobiles en ville au profit des autres modes.

Ombre portée du futur programme immobilier :

Le terme de privation d'ensoleillement me paraît très excessif, même si le bâtiment projeté aura effectivement un impact en terme d'ombres portées sur celui du 226 rue de Nantes (en hiver, le matin). Il s'agit d'une situation normale de vis-à-vis le long d'une voie publique. Ceci dit, les périodes et durées d'ombres portées peuvent être objectivées avec une simulation en maquette 3D.

Stationnement vélos :

Concernant les stationnements vélo, il n'y a pas d'activité qui justifie d'en prévoir sur ce secteur qui est quasiment exclusivement résidentiel.

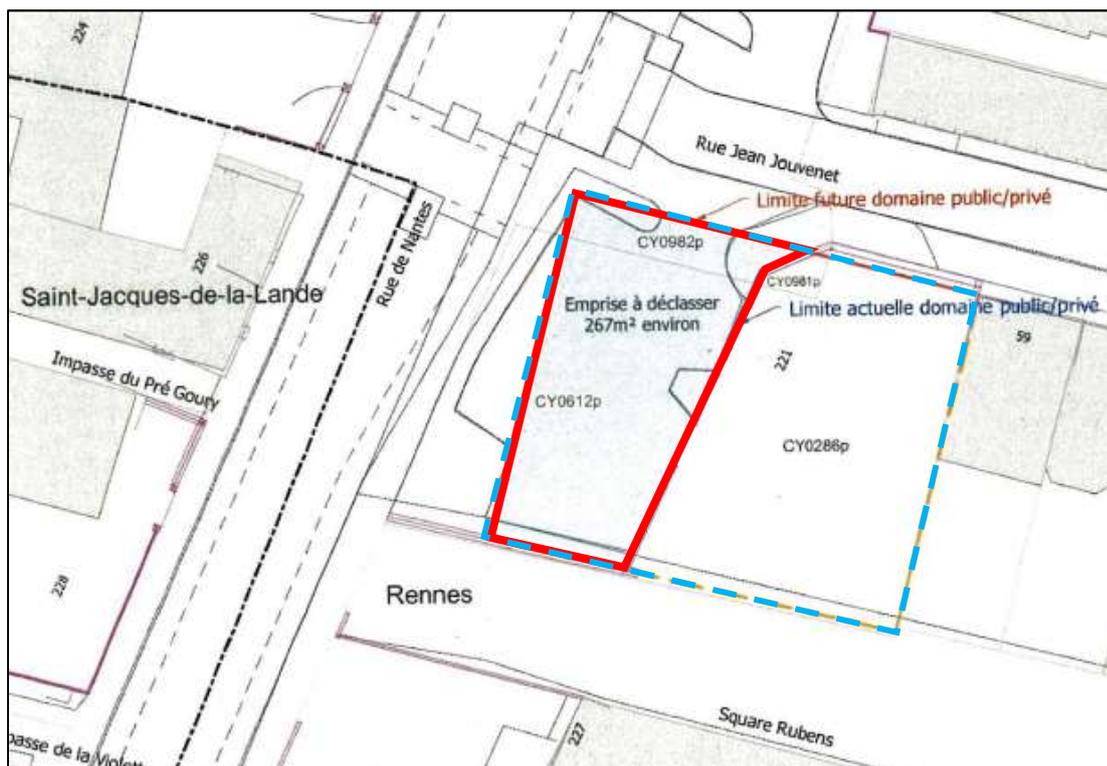
Plantation d'arbres :

Le projet permettra la plantation d'un arbre de haute tige le long de la rue de Nantes et d'autres seront plantés dans la faille non bâtie à l'est de la parcelle.

3.3 Ambiance générale de l'enquête publique

Cette enquête publique a suscité une bonne mobilisation des habitants riverains du projet de déclassement, qui ont toutefois regretté la rapidité de l'enquête, et ont exprimé le souhait d'une concertation avec les services de la ville.

L'emprise foncière à déclasser nécessaire à la réalisation du projet est constituée des parcelles CY 612 en partie et CY 982 en partie pour une surface totale de 267 m².



- Emprise à déclasser.
- - - - Périmètre du projet.

2/ ANALYSE DES OBSERVATIONS ET REQUÊTES

Cette enquête publique portait sur le déclassement d'une parcelle du domaine public métropolitain située à l'angle de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet, pour une superficie d'environ 267m².

Après la démolition des constructions existantes, une zone de stationnement temporaire d'une dizaine de places y a été aménagée sommairement, ces places sont vouées à disparaître pour permettre la construction d'un immeuble de 20 logements locatifs sociaux.

Le public qui s'est exprimé pendant l'enquête était représenté par les habitants de la copropriété située en face au 226 rue de Nantes et par les riverains de la Rue Jean Jouvenet.

La suppression du parking ne suscite pas d'opposition franche, mais plutôt de vives inquiétudes sur les conditions de stationnement et de circulation aux alentours.

Les observations déposées portaient sur les thèmes principaux ci-dessous.

1. La suppression de la zone de stationnement :

La suppression des 11 places de parking impacte surtout les résidents de la copropriété située au 226 rue de Nantes, puisque ceux-ci ne disposent pas de stationnements privés. Une étude globale des capacités de stationnement sur l'espace public Rue de Nantes permettrait d'évaluer les besoins à minima des résidents ne disposant pas de parking privés.

Je constate dans les dépositions que les habitants craignent globalement une dégradation de leur environnement habituel du fait de la construction de 20 nouveaux logements générant des besoins en stationnement et de la suppression d'un espace multifonctionnel. En effet, celui-ci accueille des places de stationnement, des conteneurs à déchets, possibilité de laisser un vélo....

Je note dans les réponses de Rennes Métropole que le nombre de places de stationnement prévues dans le programme immobilier est conforme au règlement du PLUi. Celui-ci fixe des objectifs en matière de réduction des déplacements automobiles en ville au profit des autres modes. En effet, le réseau de transport en commun existant sur la rue de Nantes permet de rejoindre rapidement le centre-ville et les stations des 2 lignes de métro.

Concernant les stationnements vélo sur l'espace public, ils sont généralement prévus dans des secteurs comportant un pôle générateur de forte attractivité : école, équipements publics ou commerces, ce qui n'est pas le cas du carrefour Nantes/Jouvenet.

Au sujet de l'ombre portée du nouveau bâtiment sur la copropriété du 226 rue de Nantes, je note que les services de la ville proposent de faire une simulation en maquette 3D permettant d'évaluer les ombres.

2. La circulation Rue Jean Jouvenet :

Le déclassement de l'emprise et donc la suppression de la zone de stationnement qui s'y trouve a suscité beaucoup de réactions de la part des habitants de la rue Jean Jouvenet. Depuis quelque temps, ils ressentent une dégradation de leur environnement liée au stationnement et à la circulation automobile dans leur rue, entraînant une augmentation de l'insécurité pour eux et pour leurs enfants.

Je note la première réponse fournie par la ville à cette question : Il est probable que la présence de petites poches de stationnement crée un appel d'air pour les automobilistes extérieurs. La suppression du parking peut améliorer la situation dans la rue et le Square Jean Jouvenet par un report sur les "vrais" parcs relais en périphérie et ainsi limiter le stationnement sauvage dans les quartiers.

Néanmoins, les services de Rennes Métropole s'engage à étudier les questions de stationnement, de circulation et de sécurité dans la rue J. Jouvenet afin d'engager un dialogue avec les riverains.

3 / AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après avoir examiné tous les éléments du dossier :

La rue de Nantes est un des axes historique d'accès au centre-ville de Rennes. Depuis la porte de Bréquigny située sur la rocade, il est rectiligne jusqu'à l'intersection avec le boulevard Jean Mermoz et le boulevard Gorges Pompidou. Le bâti ancien et hétéroclite est remplacé petit à petit par des constructions plus homogènes et offrant des logements aux normes actuelles d'isolation et de construction. Je pense que c'est l'évolution normale d'une ville qui doit se transformer et se moderniser. La construction de logements sociaux est nécessaire pour accueillir les populations aux revenus modestes, le choix de ce site à proximité des transports en commun vers le centre-ville est judicieux.

Je constate que le projet d'urbanisation nécessitant le déclassement de l'emprise foncière s'inscrit dans le programme d'aménagement de la ZAC Madeleine et qu'il est conforme aux objectifs de production de logements de la métropole. Le nombre de stationnement de 0,5 véhicule par logement est conforme au PLUi et correspond à un public au faible taux de motorisation. La proximité d'une offre de transport en commun performante sur la rue de Nantes permet de se déplacer sans avoir recours à la voiture.

J'estime que la suppression des 11 places de parking n'est pas très significative compte tenu de l'offre de stationnement sur la rue de Nantes et de la présence de lignes de transport en commun, toutefois une étude des capacités de stationnement et de la circulation dans le quartier serait souhaitable.

Je note que la restructuration de la rue de Nantes et le réaménagement des espaces publics, pistes cyclables et trottoirs sont prévus, mais inconnus du public. C'est peut-être sur ce point que les services de la ville peuvent davantage communiquer.

En effet, je pense que les multiples programmations de constructions de logements devraient s'accompagner d'une présentation aux riverains du projet global de réaménagement de la voirie et de l'espace public de leur rue. La construction d'un nouvel immeuble est ressentie comme une nouvelle dégradation des conditions de vie des riverains sans qu'ils y voient un gain en termes de qualité de vie, déplacement, aménagement des trottoirs et des espaces verts, mobiliers urbain, organisation et collecte des déchets...

En conclusion, et afin de permettre la construction de 20 logements sociaux, j'émetts un avis favorable sur le projet de déclassement du domaine public situé à l'angle de la Rue de Nantes et de la rue Jean Jouvenet, constituée des parcelles CY 612 en partie et CY 982 en partie pour une surface totale de 267 m².

Avec la recommandation de réaliser une étude des capacités de stationnement sur l'espace public dans la rue de Nantes ainsi qu'une étude de circulation générale dans le quartier, notamment la rue Jean Jouvenet.

Je pense également que la présentation du projet d'aménagement à terme de la Rue de Nantes permettrait de rassurer les riverains en leur montrant les améliorations de leur environnement.

Le 16 octobre 2023

Le commissaire enquêteur, Annick Liverneaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal flourish extending to the right.

ANNEXES

 Ville de RENNES POLICE MUNICIPALE 2, rue Gambetta CS 63123 35031 RENNES CEDEX Tél. 02.23.62.20.30 Fax 02.23.62.25.29		RAPPORT D'INFORMATION RAPPORT N° 786 16/08/2023
--	---	--

NATURE : Constat d'affichage

PIECE JOINTE : Planche photographique

<p>DESTINATAIRES :</p> <p>Mme la Maire de la ville de RENNES (S/c de la voie hiérarchique)</p> <p>Archives DPMDP</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit aout —</p> <p>Nous soussignés THOMAS Jonathann Gardien Brigadier de Police Municipale, agents de Police Judiciaire Adjoint, dûment agréés et assermentés et en résidence administrative à la police municipale de Rennes. Assisté de TOSTIVINT Guillaume brigadier de police municipale et de BELMONTE Alexandre gardien brigadier de police municipale. Agissant en uniforme, revêtu de nos insignes réglementaires et conformément aux ordres de nos chefs hiérarchiques.</p> <p>---Vu le Code de procédure pénal notamment les articles 21,2°, 21-2, D14-1, 429--- ---Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2212-2--- ---Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles L.511-1 et L.511-2---</p> <p>Rapportons les faits suivants :</p> <p>---Ce jour, nous effectuons une patrouille de surveillance générale à RENNES, à bord de notre véhicule de service avec pour indicatif ALPHA 3. ---</p> <p>--- Nous avons pour consigne émanant de notre station directrice de nous rendre rue de Nantes angle rue Jean Jouvenet, afin de constater le bon affichage de l'avis d'enquête publique réalisé du mardi 5 septembre jusqu'au 19 septembre 2023. ---</p> <p>---À 16h35 empruntons la rue de Nantes angle rue Jean Jouvenet et constatons 2 affiches Jaune apposées au niveau d'un parking public, une face à la rue de Nantes et l'autre dans la rue Jean Jouvenet 35000 à Rennes. ---</p> <p>---Prenons des clichés photographiques de l'affichage existant, rendons compte à notre station directrice de nos constatations et quittons les lieux. ---</p> <p style="text-align: center;">---CLOTURE---</p> <p>Nous rédigeons le présent rapport par voie hiérarchique.</p> <p style="text-align: right;">Fait et clos : À 16h40 Le 16/08/2023</p> <p style="text-align: right;">Agent de Police Judiciaire Adjoint</p>
---	--

Planche photographique





MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **NELLY HARDY**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE
SERVICE FONCIER**

Date et heure d'envoi : 08/08/2023 11:34:20

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73380706**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée
par son représentant permanent David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE RENNES
déclassement du domaine public métropolitain
Angle rue de Nantes et rue Jean Jovenet**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

QUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 19/08/2023

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

Rennes, le 8 août 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales :
1 rue La Chalotais - BP 80338
35103 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours

Date de parution : 19 août 2023

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

COMMUNE DE RENNES

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du
domaine public métropolitain
Angle rue de Nantes et rue Jean Jouvemet

Par arrêté n° 2023- 3674 en date du 10
juillet 2023.

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture
d'une enquête publique relative au dé-
classement de l'emprise du domaine pu-
blic métropolitain correspondant à l'angle
de la rue de Nantes et de la rue Jean Jouvemet à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroule-
ra du mardi 5 septembre 2023 à 9h30 au
mardi 19 septembre 2023 à 17h00 inclus,
toute personne intéressée pourra :

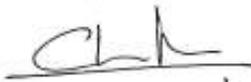
- venir consulter le dossier s'y rappor-
tant du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes
Métropole, Point Info (rue de la chaussée),
4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ;
- consigner ses observations sur le ré-
gistre d'enquête ;

- ou les adresser par écrit au commis-
saire-enquêteur, Rennes Métropole - Ser-
vice Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS
93111 - 35031 Rennes Cedex ou dans
-foncier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liviernaux, commis-
saire-enquêtrice, se tiendra à la disposi-
tion du public le mardi 5 septembre 2023
de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour
de l'enquête, soit le mardi 19 septembre
2023, de 14h00 à 17h00, au lieu d'enquête
précité.

L227J08382

Le Président, Guillaume Lalau



Page 1/1



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **NELLY HARDY**

DESTINATAIRE : **RENNES METROPOLE
SERVICE FONCIER**

Date et heure d'envoi : 08/08/2023 11:38:13

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73380715**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son représentant permanent David SHAPIRO , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**2ème AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
déclassement du domaine public métropolitain
Angle rue de Nantes et rue Jean Jovenet**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

ILLE ET VILAINE

Le 06/09/2023

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

Rennes, le 8 août 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales
1 rue La Chalotais - BP 80338
35103 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 79 39 09
email : annoncelegale@7jours.fr

PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours

Date de parution : 9 septembre 2023

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

COMMUNE DE RENNES 2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

de déclassement du
domaine public métropolitain
Angle rue de Nantes et rue Jean Jouvénat

Par arrêté n° 2023-3674 en date du 10
juillet 2023,

La Ville de Rennes a décidé l'ouverture
d'une enquête publique relative au dé-
classement de l'emprise du domaine pu-
blic métropolitain correspondant à l'angle
de la rue de Nantes et de la rue Jean Jôu-
venat à Rennes.

Pendant cette enquête, qui se déroule-
ra du mardi 5 septembre 2023 à 9h30 au
mardi 19 septembre 2023 à 17h00 inclus,
toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier et y rappor-
ter du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes
Métropole, Point Info (rez-de-chaussée),
4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ;
- consigner ses observations sur le re-
gistre d'enquête ;

- ou les adresser par écrit au commis-
saire-enquêteur, Rennes Métropole - Ser-
vice Forcier, 4 Avenue Henri Fréville - CS
93111 - 35031 Rennes Cedex du dauph
-forcier@rennesmetropole.fr.

Madame Annick Liverneux, commis-
saire-enquêteur, se tiendra à la disposi-
tion du public le mardi 5 septembre 2023
de 9h30 à 12h30 ainsi que le dernier jour
de l'enquête, soit le mardi 19 septembre
2023, de 14h00 à 17h00, au lieu d'enquête
précité.

L237J00303

Le Président, Guillaume Lalsu

